

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE
LA NEUVILLE-VAULT, PIERREFITTE, SAVIGNIES,
LE MONT SAINT ADRIEN**

Séance du mercredi 19 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 19 mars à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de Conseil à Pierrefitte en Beauvaisis, sous la présidence de Michel ROUTIER.

Présents : Michel ROUTIER, Stéphane COIFFIER, Réjane CARBONNET, Hubert DUBOIS, Frédérique FABER (suppléante), Marie-Jo LAURENT

Absents : Benoist DELARGILLIERE (suppléant), Nathalie NICOLAS, Nathalie CAILLEUX, Cécile LE NAN, Catherine GUERIN (suppléante), Frédéric FERNANDEZ (suppléant).

Pouvoir : néant

Date convocation : 5 mars 2025.

Délibération n°5

OBJET : Tarif réservation cantine garderie à compter du 22 avril 2025_

-Vu la délibération n°12 du 24 juin 2024 concernant les tarifs cantine garderie à compter du 2 septembre 2024

Après débats, le conseil syndical décide à l'**unanimité** :

- d'abroger la délibération n° 12 du 24 juin 2024
- d'établir les nouveaux tarifs cantine garderie applicables à compter du 22 avril 2025 comme suit :

Cantine scolaire des élèves domiciliés dans les 4 communes	4,20€	
Cantine scolaire des élèves domiciliés hors des 4 communes	200% du tarif cantine scolaire des élèves domiciliés dans les 4 communes.	
Réservation cantine pour élève sous PAI	3,00€	
Garderie <u>réservée</u> pour les élèves domiciliés dans et hors des 4 communes	Matin	1,60€
	Soir	1,80€
Garderie <u>NON réservée</u> pour les élèves domiciliés dans et hors des 4 communes : majoration.	Matin	1,60€+ 5,00€ = 6,60€
	Soir	1,80€+ 5,00€ = 6,80€

Membres en exercice : 8

Présents : 6

Procuration : 0

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme au registre, le 19/03/2025

S.I.R.S
 PIERREFITTE, SAVIGNIES
 LA NEUVILLE VAULT, LE MONT ST ADRIEN
 60112 PIERREFITTE EN BEAUVAISIS



Michel ROUTIER